

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mars 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 V. 67** Vœu relatif à la dotation horaire globale des collèges, lycées et cités scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement et au projet de « Cité éducative » à la cité scolaire François Villon.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant que le système éducatif et les conditions d'apprentissage ont considérablement été mises à l'épreuve par la crise sanitaire ;

Considérant que le Président Emmanuel Macron, le Gouvernement et notamment le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer poursuivent leur politique de réduction des moyens humains alloués aux écoles, aux collèges et aux lycées, malgré le contexte de crise ;

Considérant que les dotations horaires globales des établissements du 2<sup>nd</sup> degré à Paris subissent des coupes drastiques représentant 2072 heures d'enseignement, et ce également dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, notamment au sein des cités scolaires François Villon et Paul Bert et au collègue Alberto Giacometti ;

Considérant que cette baisse de 2072 heures est équivalente à 99 postes qui seraient ainsi supprimés à la rentrée 2021, dont 4 postes au sein du lycée technique et professionnel Raspail ;

Considérant que dans le 2<sup>nd</sup> degré, pour l'année 2019 – 2020, le ministère de l'Éducation nationale avait déjà imposé pour l'Académie de Paris la suppression de 117 postes dans l'enseignement secondaire dont 36 postes dans les collèges, en dépit d'une hausse des effectifs d'élèves ;

Considérant que cette baisse de moyens a eu pour conséquences la hausse des effectifs moyens par classe et la diminution des heures en SEGPA, de même que les heures d'enseignement en petits groupes, en langues vivantes, en langues rares,... Dégradant ainsi

les conditions d'apprentissage des élèves et contredisant la volonté du moins affichée par le Gouvernement d'une priorité qui serait faite à l'éducation ;  
Considérant que cette augmentation des effectifs va à rebours des recommandations et précautions à prendre pour limiter la circulation du virus ;

Considérant que les établissements du second degré souffrent actuellement du manque de moyens affectés au remplacement de professeur en cette période de crise sanitaire avec à la clé de nombreuses heures de cours perdues pour les élèves, ce qui est intolérable après l'interruption scolaire liée au premier confinement ;

Considérant les motions votées par les conseils d'administration de ces établissements ;

Considérant les mobilisations des parents d'élèves s'opposant aux baisses de la DHG et réclamant des moyens supplémentaires afin que les élèves puissent bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage et notamment la pétition lancée par la FCPE Paris « des moyens pour l'éducation de nos enfants » qui a récolté plusieurs centaines de signatures en quelques jours ;

Considérant par ailleurs le refus inacceptable essuyé par les deux cités scolaires parisiennes candidates au label « Cité éducative », et notamment par la cité scolaire François Villon dans le 14<sup>e</sup> ;

Considérant le travail fourni depuis plus d'un an par l'équipe pédagogique de la cité scolaire François Villon et ses partenaires afin de bénéficier de ce label d'excellence destinés aux habitants des territoires politique de la ville ;

Sur proposition de Carine Petit et des élu·e·s du groupe Génération-s,

Émet le vœu que :

- Le projet de dotation horaire globale des collèges, lycées et cités scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement soit réexaminé et que les DHG soit augmentées afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement, et de répondre aux besoins engendrés par la crise sanitaire ;
- La candidature de la cité scolaire François Villon soit réétudiée lors de la prochaine édition du label Cité Éducative.